

FPR n° B12

DEPARTEMENT DES RISQUES

FILIERE : Audit et contrôle

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le chef du Département des Risques est chargé sous l'autorité du Directeur de l'audit interne et des risques des fonctions de l'audit et d'évaluation.

MISSIONS :

Le chef du Département des Risques est chargé de :

- Mettre en place la stratégie du management des risques et assurer son pilotage ;
- Identifier l'ensemble des sources de risques internes et externes ;
- Diagnostiquer les dysfonctionnements dans les procédures de gestion, d'organisation ou dans les méthodes de travail ;
- Mettre à jour la cartographie des risques ;
- Proposer les meilleurs plans d'intervention ;
- Veiller à la bonne application des méthodes de gestion des risques.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département des Risques relève directement du Directeur de l'audit interne et des risques. Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département des Risques supervise les services suivants :

- Le Service gestion des risques ;
- Le Service Méthodes et organisation.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

